

**PROCES VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 4 avril 2023**

Date de convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023

Nombre de conseillers

Elus : 14
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le mardi quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacky MARCHAND, Maire.

Étaient présents : M. Marchand M. Jouanny, Mme Blanchet, Mme Brebion, M. Tureau, M. Dutertre, Mme Fratter, M.Laloue, Mme Pasquet, M. Lefranc, M. Lehoux, Mme Roux, Mme Duluard, M. Suire

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : M. Lehoux

PV du 14 mars 2023 : Pas de remarques

Le PC concernant l'élevage de canard sera prochainement signé

Report de 4 mois de l'instruction du PC SCANNEL Properties

ORDRE DU JOUR :

- Indemnité gardiennage des églises
- Révision loyers 2023
- Comptes Administratifs 2022 : Budgets commerces, panneaux photovoltaïques et commune
- Comptes de gestions 2022 : Budgets commerces, panneaux photovoltaïques et commune
- Affectation des résultats 2022 : Budgets commerces, panneaux photovoltaïques et commune
- Vote des taux d'impositions 2023
- Budgets 2023 : commerces, panneaux photovoltaïques et commune

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Les circulaires NOR/INT/A/87/00006/C du 08 janvier 1987, NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 et l'instruction du ministère de l'Intérieur et des outre-mer du 24 janvier 2023 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 3.5 % depuis la dernière instruction en date du 19 avril 2022, l'application de la règle de calcul habituelle conduit à une revalorisation équivalente des indemnités de gardiennage en 2023.

En conséquence le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2023 à :

- 496,09 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- 125,06 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour le versement d'une indemnité de 125.06 €

REVISION LOYER MARS 2023

M. le Maire présente le calcul et montant de la révision des loyers de mars 2023, concernant la Boulangerie (+ 45,63 € mensuel), Epi Service (+ 24,66 € mensuel) et COPA (+ 46,78 mensuel)

Au vu des difficultés rencontrées par les commerces et entreprises liées à la hausse du coût de l'énergie, M. le Maire propose de ne pas appliquer la révision des loyers pour cette année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour le maintien des loyer 2022 sur l'année 2023 :

Boulangerie : 725.39 € TTC

Epi services : 391.99 € TTC

COPA : 743.64 € TTC et 40 € de provision charge électricité, eau et assainissement

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire se retire pour les délibérations.

Le Compte Administratif 2022 conforme au Compte de Gestion 2022 du Percepteur est présenté par M. JOUANNY, Adjoint

COMPTE ADMINISTRATIF 2022			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 291.00	Dépenses	0.00
Recettes	8 065.08	Recettes	2 291.00
Résultat de l'exercice : Excédent	5 774.08	Résultat de l'exercice : Excédent	2 291.00
Résultat antérieur reporté : Excédent	0.00	Résultat antérieur reporté : Excédent	0.00
Résultat Cumulé : Excédent	5 774.08	Résultat cumulé : Excédent	2 291.00

AFFECTATION DU RESULTAT :

Affectation obligatoire Compte 1068	0.00
Résultat fonctionnement à reporter ligne 002recette	5 774.08
Résultat Investissement à reporter ligne 001recette	2 291.00

Après délibération Le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 13

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte le compte administratif 2022, le compte de gestion 2022 et l'affectation des résultats de l'année 2022.

BUDGET 2023			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
CHAPITRE	MONTANT	CHAPITRE	MONTANT
61- Charges Entretien	2 200.00	002 – Résultat antérieur reporté	5 774.08
023 – Virement à la section d'investissement	3 000.00	7011 – Vente d'Energie	2 500.00
040 – 6811 Amortissement Bâtiment	2 291.00		
TOTAL	7 491.00	TOTAL	8 274.08
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
CHAPITRE	MONTANT	CHAPITRE	MONTANT
001 Résultat antérieur reporté		001 – Résultat antérieur reporté	2 291.00
21751 – Panneaux photovoltaïques	5 000.00	021 – Virement de la section de fonctionnement	3 000.00
		1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	
		040 - 281561	2 291.00
TOTAL	5 000.00	TOTAL	7 582.00

Après délibération, le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention :0 Contre :0 Pour : 14

A L'unanimité le Conseil Municipal accepte le Budget Primitif 2023 présenté.

BUDGET COMMERCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire se retire pour les délibérations.

Le Compte Administratif 2022 conforme au Compte de Gestion 2022 du Percepteur est présenté par M. JOUANNY, Adjoint.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	24 043.06	Dépenses	28 092.79
Recettes	27 679.68	Recettes	27 592.79
Résultat de l'exercice : Excédent	3 636.62	Résultat de l'exercice : Déficit	500.00
Résultat antérieur reporté : Excédent	10 676.28	Résultat antérieur reporté : Déficit	5 633.73
Résultat Cumulé : Excédent	14 312.90	Résultat cumulé : Déficit	6 133.73

AFFECTATION DU RESULTAT :

Affectation obligatoire Compte 1068 6 133.73
Résultat fonctionnement à reporter ligne 002 **Recettes** 8 179.17 (14 312.90 – 6 133.73)
Résultat Investissement à reporter ligne 001 **Dépenses** 6 133.73

Après délibération Le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 13

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte le compte administratif 2022, le compte de gestion 2022 et l'affectation des résultats de l'année 2022.

BUDGET 2023			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
CHAPITRE	MONTANT	CHAPITRE	MONTANT
61- Charges Entretien	3 000.23	002 – Résultat antérieur reporté	8 179.17
63 - IMPOTS et Taxes	2 100.00	74 – Virement du Budget Commune	0.00
022 – Dépenses Imprévues	0.00	75 – Autres produits de Gestion courante	10 250.00
023 – Virement à la section d'investissement	7 662.67	042-777 Amortissement subventions	16 292.79
040 – 6811 Amortissement Bâtiment	21 959.06		
TOTAL	34 721.96	TOTAL	34 721.96

BUDGET 2023			
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
CHAPITRE	MONTANT	CHAPITRE	MONTANT
001 Résultat antérieur reporté	6 133.73	021 – Virement de la section de fonctionnement	7 662.67
020 – Dépenses imprévues	0.00	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	6 133.73
16 – Emprunts et Dettes assimilées	12 400.00	1641 - Emprunt	00.00
040 – Amortissements subventions	16 292.79	040 – Opération d'ordre entre sections (Amortissement Bâtiment)	21 959.06
2131 – Travaux bâtiment	928.94		
TOTAL	35 755.46	TOTAL	35 755.46

Après délibération, le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

A L'unanimité le Conseil Municipal accepte le Budget Primitif 2023 présenté.

BUDGET COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire se retire pour les délibérations.

Le Compte Administratif 2022 conforme au Compte de Gestion 2022 du Percepteur est présenté par M. JOUANNY, Adjoint.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	868 154.62	Dépenses	172 690.70
Recettes	1 215 618.36	Recettes	827 419.80
Résultat de l'exercice : Excédent	347 463.74	Résultat de l'exercice : Excédent	654 729.10
Résultat antérieur reporté : Excédent	578 644.00	Résultat antérieur reporté : Déficit	636 059.59
Résultat Cumulé : Excédent	926 107.74	Résultat cumulé : Excédent	18 669.51

RESTE A REALISER : Dépenses 124 000.00 Recettes : 242 400.00

BESOIN DE FINANCEMENT : 0.00

AFFECTATION DU RESULTAT :

Affectation obligatoire Compte 1068 0.00
Résultat fonctionnement à reporter ligne 002 **Recettes** 926 107.74
Résultat Investissement à reporter ligne 001 **Recettes** 18 669.51

Après délibération Le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 13

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte le Compte Administratif 2022, le Compte de Gestion 2022 et l'affectation des résultats de l'année 2022.

TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES DIRECTES LOCALES

2023

Présentation de l'Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 avec détail du calcul du coefficient correcteur qui sert à définir la contribution ou versement.

Pour 2023, Coefficient correcteur : 0.721467 et contribution de – 175180€

Proposition des TAUX pour l'année 2023 : identique aux taux 2022

BUDGET 2023 INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
CHAPITRE	MONTANT	CHAPITRE	MONTANT
001 Résultat antérieur reporté	0.00	001 – Résultat antérieur reporté	18 669.51
020 – Dépenses imprévues	0.00	021 – Virement de la section de fonctionnement	850 000.00
041 – Opération patrimoniale	122 000.00	040 – Opération d'ordre entre sections	34 304.65
16 – Emprunts et Dettes assimilées	39 580.00	041 – Opérations Patrimoniales	122 000.00
20 – Immobilisations Incorporelles : Droit utilisation logiciel SEGILOG	3 423.60	10 – Dotations – fonds divers et réserves	57 408.72
21 – Immobilisations corporelles	440 550.00	13 – Subvention Investissement	630 563.00
23 – Immobilisations en cours	2 550 000.00	16 – Emprunt et dettes assimilées	1 442 607.72
TOTAL	3 155 553.60	TOTAL	3 155 553.60

SUBVENTION 2023	
Trangé Chauffour AS	1 000 .00
Génération mouvement	150.00
ASLC Trangé	1000.00
Comité des fêtes	500.00
Comité de jumelage	500.00
Parents d'élèves	500.00
Trangé Bougez	800.00
Coopérative scolaire	2 928.00
MFR Coulans sur Gée	35.00
CCI FORMATION	210.00
POLE FORMATION Briacé	35.00
SECOURS POPULAIRE	25.00
RESTO DU COEUR	25.00
ADAPEI	25.00
ADMR	25.00
TOTAL	7 758.00

Après délibération, le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire :
 Abstention :0 Contre :0 Pour : 14

A L'unanimité le Conseil Municipal accepte le Budget Primitif 2023 présenté.

AFFAIRES DIVERSES

1) **FETE DE LA MUSIQUE :**

DEVIS feu d'artifice : SARL PYRO EVEN'MANS CIEL 3 000 € TTC

Le conseil municipal donne son accord

DEVIS sono : SYNCOP PROD – 2 372.00 €

3 groupes sont programmés + 1 chorale

Voir avec les associations pour les intermèdes

Réunion avec les associations programmée le : 30 mai 2023 – 20h

La fête de la musique aura lieu le samedi 24 juin 2023 – 19h

2) **Demande de la commune d'Aigné :** Prêt de tables et bancs pour l'organisation de leur marche gourmande prévu le 13 mai.

Le conseil municipal donne son accord

3) **REPAS des séniors :** Retour très positif pour le repas, le service et l'animation

La séance est levée à 21h